

CPR-210111 (extraordinaire)
UNIVERSITÉ DE MONCTON
COMITÉ DES PROGRAMMES
Réunion extraordinaire du 11 janvier 2021
13 h 30
À distance / Microsoft Teams

PRÉSENCES :

Pandurang Ashrit
Claudine Auger

Yves Bourgeois

Janice Comeau, secrétaire d'assemblée

Pierrette Fortin

Monique Levesque

Pascale Rioux

Gilles Roy, président

Jean-François Thibault

Stéphanie Wheaton, registraire

PERSONNES EXCUSÉES :

Francis Bourgoïn, Lynne Castonguay et Marianne Cormier

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Le président souhaite la bienvenue aux membres, constate le quorum et déclare la réunion ouverte. Il est 13 h 32.

2. BUT DE LA CONVOCATION

Le président indique que la réunion porte sur la demande de dérogation, pour le campus de Moncton, au système de notation pour les cours cliniques SINF4712 *Soin et complexité I* et SINF4722 *Soin et complexité II* pour la session d'hiver 2021. Cette question qui touche deux stages au Baccalauréat en science infirmière avait été abordée lors de la dernière réunion du Comité des programmes en décembre. De nouveaux documents ont été soumis par la Faculté des sciences de la santé et des services communautaires pour appuyer leur demande.

3. MESURES EXCEPTIONNELLES (COVID-19) – DEMANDE DE DÉROGATION AU SYSTÈME DE NOTATION POUR LES COURS SINF4712 ET SINF4722 POUR LA SESSION D'HIVER 2021

Selon la correspondance reçue, la pandémie de la COVID-19 occasionne des défis importants quant à l'évaluation des stages cliniques SINF4712 et SINF4722 selon le système de notation alphabétique (A+ à E) pour le campus de Moncton. Les stages cliniques doivent être condensés pour les étudiantes et les étudiants de ce campus.

Les impacts d'accorder cette dérogation au campus de Moncton seulement sont discutés. Selon les membres, le système de notation devrait être le même pour les trois campus; l'on préconise l'uniformité au sein du réseau. Toutefois, la lettre de la doyenne de la Faculté des sciences de la santé et des services communautaires stipule que le campus d'Edmundston souhaite maintenir le système de notation alphabétique. Les campus d'Edmundston et de Shippagan ne sont pas affectés par la pandémie de la même façon que celui de Moncton relativement aux deux stages dont il est question. Malgré cette remarque, le Comité s'entend que l'Université de Moncton doit être équitable envers toutes les personnes étudiantes inscrites en science infirmière.

Le Comité se rappelle qu'une demande de dérogation semblable avait été étudiée au Comité des programmes lors de sa réunion du 1^{er} octobre pour le cours clinique SINF3712 – *Soin et acuité (maternité/pédiatrie)*. Le Comité avait alors recommandé à l'Équipe décisionnelle que le système de notation soit modifié à celui de S/NS pour les étudiantes et les étudiants de l'UMCM alors que les étudiantes et les étudiants de l'UMCE et de l'UMCS auraient l'option de demander cette nouvelle notation, ou tout simplement maintenir la notation alphabétique. Un membre souligne que, contrairement à la demande actuelle, des évaluations avaient déjà eu lieu dans les campus du nord pour ce stage lorsqu'on s'était entendu sur cette recommandation.

Le fait qu'il est proposé dans le projet de modification majeure du programme de Baccalauréat en science infirmière que tous les stages cliniques soient évalués selon la notation S/NS pour l'ensemble du réseau est aussi souligné lors des discussions. Les trois campus ont adhéré à cette proposition.

L'on se demande si les plans de cours ont déjà été distribués à des étudiantes et étudiants des campus du nord. Dans ce document, le système de notation est spécifié. On souligne également que certaines personnes étudiantes peuvent être avantagées par la notation alphabétique, au niveau de leur moyenne par exemple. On s'entend que le système de notation utilisé ne devrait pas avoir d'incidence pour les finissantes et finissants qui se cherchent du travail, et ce, en raison de l'importante pénurie d'infirmières et d'infirmiers.

En reconnaissant les particularités des divers campus au sein du réseau en ces temps de pandémie et dans le but d'être conséquent avec sa résolution pour le cours SINF3712, les membres du Comité s'entendent finalement sur une résolution similaire à celle du mois d'octobre.

3. MESURES EXCEPTIONNELLES (COVID-19) – DEMANDE DE DÉROGATION AU SYSTÈME DE NOTATION POUR LES COURS SIN4712 ET SIN4722 POUR LA SESSION D'HIVER 2021 (suite)

R : 01-CPR-200111

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

Considérant la situation exceptionnelle dans laquelle se retrouve l'École réseau de science infirmière à la suite de l'impact de la pandémie de la COVID-19;

Considérant que la demande de dérogation au système de notation pour les cours cliniques SIN4712 Soins et complexité I et SIN4722 Soins et complexité II pour la session d'hiver 2021 provient de l'École réseau de science infirmière du campus de Moncton (ÉSI-UMCM) en raison de conséquences exceptionnelles occasionnées par la pandémie;

Considérant que le système de notation proposé pour tous les stages cliniques est sérieusement considéré dans la réforme éventuelle du programme;


Considérant le désir du Comité des programmes d'assurer l'équité entre les étudiantes et les étudiants inscrits au programme de science infirmière au niveau du réseau;

Il est proposé :

« Que le Comité des programmes recommande à l'Équipe décisionnelle le changement du système de notation (A+ à E) au système de notation (S/NS) pour les cours SIN4712 Soins et complexité I et SIN4722 Soins et complexité II pour la session d'hiver 2021 pour les étudiantes et les étudiants inscrits au campus de Moncton et l'offre du choix du système de notation A+ à E ou S/NS aux étudiantes et étudiants du campus d'Edmundston et de Shippagan pour ces cours pour la session d'hiver 2021 étant entendu que le choix du système de notation des étudiantes et des étudiants du campus d'Edmundston et de Shippagan devra être communiqué à la titulaire du programme avant la fin de la première semaine de stage. »

4. CLÔTURE DE LA RÉUNION

La séance est levée à 14 h 17.



Janice Comeau, secrétaire d'assemblée